

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le mardi huit septembre, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à 20 heures, en la Mairie de Chênex.

ORDRE DU JOUR :

- **Retour d'informations réunions CCG**
- **Point d'avancement des projets**
- **Informations d'urbanisme**
- **Modifications du tableau des emplois permanents à temps non complet**
- **Décision modificative N°3 pour rachats de prêt**
- **Projet de délibération prescription révision du PLU**
- **Enregistrement de la commune au SNE**
- **Divers**
- **Repas des aînés**

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 12

Présents : Michel BARROYER, Jocelyne COINDET, Pierre-Jean CRASTES, Nadège LAMARLE, Martine MABUT, Fabian BOURDIN, Jean-Luc ROTH, Stéphane MARECHAL, Julie DEYERMENDJIAN, Marianne RICARD, Stéphane ROZE, Mélanie MÜLLER-CARRILLAT.

Excusés : Léon DUVAL, Philippe PARENT, Patricia COLIN,

Nadège LAMARLE a été élue secrétaire.

1) Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du compte-rendu du 7 juillet.

2) RETOUR D'INFORMATIONS REUNIONS CCG

Néant

3) POINT D'AVANCEMENT DES PROJETS/TRAVAUX :

- Nouvelle classe :

Monsieur le Maire fait un point sur la nouvelle classe de moyennes et grandes sections maternelles située sous l'école et présente l'ensemble des aménagements réalisés. Monsieur le Maire précise que la Commission de sécurité a émis un avis favorable à l'ouverture de la classe.

- TAP :

Monsieur le Maire présente au conseil le tableau récapitulatif des inscriptions aux services périscolaires pour l'année en cours. Le conseil souhaite faire un point à la fin de l'année civile concernant la mise en place du quotient familial afin d'évaluer les recettes réelles.

- Buffet canadien et nouvelle association :

Monsieur le Maire informe qu'un buffet canadien a été organisé par l'association Café Philo le 15 août. Le conseil remercie vivement l'association pour cette initiative.

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle association sportive organise une assemblée générale le 23 septembre pour la création du bureau et la mise en place des activités. Plusieurs activités seront proposées telles que volley, ping-pong, marche, foot....

- Projet d'acquisition Natural Parket :

En raison du problème de financement rencontré par la deuxième entreprise qui s'était portée acquéreur de la moitié du bâtiment, la société SOCOPAR, dont la situation économique s'est améliorée, restera propriétaire de la moitié de son bâtiment.

Monsieur le Maire informe le conseil que la société TERACTION a acquis 8000m² de terrain destiné à la viabilisation de parcelles pour des activités économiques et commerciales tel que le prévoit le PLU en vigueur depuis 2004. Le conseil se réunira pour rencontrer les acheteurs potentiels. Monsieur le Maire précise qu'il est souhaitable de rester dans une logique de zone artisanale.

Monsieur le Maire précise que la signature de l'acte de vente aura lieu d'ici à la fin du mois de septembre.

- Mise en place de chicanes et radars pédagogiques :

Monsieur le Maire informe de la bonne réception des radars pédagogiques.

Monsieur le Maire précise qu'une convention entre la Mairie et le Département devra être signée pour installer les chicanes aux abords de l'école et sur la route du Biollay. Ces deux routes étant des départementales.

Après analyse de deux devis, Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise EIFFAGE a été sélectionnée pour la réalisation des travaux pour un montant de 39000€ pour le projet complet et 23 500€ sans le plateau ralentisseur.

Une phase de test est prévue pendant un mois avec des chicanes plastiques et radars. Les données enregistrées par les radars seront analysées.

Fin octobre les chicanes seront installées définitivement.

- Extension de la cantine :

Un retour est fait par Monsieur le Maire concernant le projet de l'extension de la cantine. Monsieur le Maire propose au conseil de créer une commission de suivi de projet. Mesdames Julie DEYERMENDJIAN et Martine MABUT se proposent au suivi de projet. Léon DUVAL en faisant partie en tant qu'adjoint.

Monsieur le Maire informe qu'après délibération au conseil municipal, les travaux pourront débuter mi-mars 2016.

- Révision du PLU :

Monsieur le Maire et la commission PLU font un retour sur la réunion du 28 août.

La commission rapporte les réflexions en cours concernant la première étape de la procédure de la révision du PLU, le diagnostic.

Monsieur le Maire informe qu'il sera nécessaire d'organiser 2 réunions publiques d'information et la parution d'un journal spécifique.

La délibération d'engagement de la révision sera proposée au prochain conseil municipal et un conseil municipal extraordinaire sera prévu fin octobre faire le point sur le planning de révision et la procédure.

4) URBANISME :

PC :

NUMERO	NOM	ADRESSE	PARCELLE	OBJET
74 069 15 H0007	LAMARLE Rodolphe	Route du Joira	ZH172	2 maisons individuelles
75 069 15 H0001 M01	CYWIER Frédérique	Lotissement Le Vignolet- Chenex	ZH166	Abris

DP :

NUMERO	NOM	ADRESSE	PARCELLE	OBJET
DP 074 069 15H0014	BELLI Michel	74 Chemin du Creux du loup	ZA48	Avancement de toit
DP 074 069 15H0015	BONIER....	208 Route des Granges	AA42	Aménagement combles + création ouvertures

CU :

074 069 15H0011	SCP PISSARD	41 Grande Rue 74160 ST JULIEN EN GENEVOIS	AK 159, 111, 155, 148
-----------------	-------------	--	--------------------------

5) MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET

Le Maire propose à l'assemblée :

En raison de la mise en place de la nouvelle organisation des services périscolaires et de l'évolution des missions des agents, il convient de modifier la durée hebdomadaire des emplois à temps non complet à compter du 1er septembre 2015, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Agent concerné	Situation antérieure	Variation	Motif du changement	Nouvelle situation
Catherine	adjoint technique 2ème classe 23h/35h	augmentation + 7,5%	Changement grade pour évolution mission ATSEM et animation	adjoint d'animation 2ème classe 24,72h/35h
Marie	adjoint technique 2ème classe 25,50h/35h	augmentation + 0,63%	Intégration temps de préparation ateliers	adjoint technique 2ème classe 25,66h/35h
Élodie	adjoint technique 2ème classe 28,50h/35h	diminution - 7,72%	Suppression mission TAP	adjoint technique 2ème classe 26,30h/35h
Audrey	adjoint administratif 2ème classe 30h/35h	diminution - 35%	Suppression mission cantine pour mutualisation commune de Vers	adjoint administratif 2ème classe 19,50h/35h

Il est demandé au conseil municipal,

DE DECIDER :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Cadre d'emplois et grade autorisé par l'organe délibérant
SERVICE : Administratif		
Secrétaire de Mairie	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe
SERVICE : Technique		
Adjoint Polyvalent	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique Principal

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Emplois	Nombre	Cadre d'emplois et grade autorisé par l'organe délibérant
SERVICE : Administratif		
Agent Administratif	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe

		19,5/35h annualisé
SERVICE : Technique		
Agent Technique	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique 2 ^{ème} classe 26,30/35h annualisé
Agent Technique	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique 2 ^{ème} classe 25,66/35h annualisé
SERVICE : Animation		
Agent d'Animation	1	Cadre d'emploi des Agent d'Animation Grade : Agent d'animation de 2 ^{ème} classe 24,72/35h annualisé

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :
de valider le tableau des emplois permanents à temps non complet.

6) DÉCISION MODIFICATIVE N°3 POUR RACHATS DE PRÊT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire des révisions de crédits.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après délibération, accepte les révisions de crédits suivants :

REVISION DE CREDITS

Section fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 66 – Charges financières

Article 66111 : Intérêts

+ 2 048€

Article 668 : Autres charges

+ 30 183€

Chapitre 011– Charges à caractère général

Article 627 : Services bancaires et assimilés

+ 800,00€

Recettes

Chapitre 74 – Dotations et participations

Article 7478: Participations

+ 33 031€

Section investissement:

Dépenses

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts

Article 1641 : Emprunts

+261 450,00€

Recettes

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Article 1641 : Emprunts

+261 450,00€

7) PROJET DE DÉLIBÉRATION PRESCRIPTION RÉVISION DU PLU

Monsieur le Maire propose la lecture du projet de délibération de prescription du PLU suite à la réunion du 28 août.

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre connaissance des objectifs principaux et de valider le projet de délibération lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire fait un point sur le déroulement de la révision en précisant le planning d'intervention.

Monsieur le Maire précise que deux réunions publiques seront nécessaires.

8) ENREGISTREMENT DE LA COMMUNE AU SYSTÈME NATIONAL D'ENREGISTREMENT DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Haute-Savoie a mis en place un fichier départemental unique « PLS.ADIL74 » pour enregistrer l'ensemble des demandes de logements sociaux du département.

Les Communes sont actuellement mobilisées dans ce dispositif en recevant les demandeurs, en les accompagnant dans leur démarche et en transmettant leur demande à « PLS.ADIL74 » qui se charge de l'enregistrer.

Les Communes peuvent ensuite avoir accès, via le portail de « PLS.ADIL74 », aux dossiers des personnes qui demandent un logement social sur leur territoire, afin de pouvoir les étudier dans le cadre d'une attribution.

Le Conseil d'Administration de « PLS.ADIL74 » a décidé de se raccorder au « Système National d'Enregistrement (SNE) », application gratuite développée par l'État, conçue pour répondre à l'ensemble des nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

Ce raccordement sera effectif au 1^{er} janvier 2016.

La Commune doit choisir si elle s'inscrit comme « service enregistreur » pour continuer ou non à avoir accès aux données du SNE.

Dans le cas d'une inscription comme « service enregistreur », la Commune peut enregistrer elle-même les demandes sur le SNE ou mandater PLS.ADIL74 à cet effet (la question du mandatement et du financement est en cours de discussion avec les partenaires du fichier).

Monsieur le Maire propose que la Commune s'inscrive comme service enregistreur, sans mandataire, dans l'attente de connaître les modalités d'un éventuel mandatement de « PLS.ADIL74 ».

Ce qui signifie que la Commune devra alors saisir directement les dossiers des demandeurs réceptionnés en mairie sur l'application en ligne du SNE.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DEMANDE que la Commune de Chênex soit référencée en tant que « **service enregistreur** » par le Système National d'Enregistrement des demandeurs de logements sociaux.

CHOISIT de ne pas faire appel à un mandataire et de saisir directement les dossiers de demandeurs de logements sociaux sur la « Web App » du SNE.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

9) DIVERS

- Route de Chez Vauthier / Chemin du Mont :

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la construction des quatre nouvelles maisons situées Chemin du Mont le réseau d'eau pluviales communal a été cassé par l'entreprise SAGRAVE.

L'assainissement Route de Chez Vauthier est en cours.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier en recommandé accusé réception a été envoyé à l'entreprise SAGRAVE pour la prise en charge intégrale des réparations.

La commune n'engage donc aucun frais supplémentaire.

- Réfugiés de guerre :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courrier de Monsieur le Ministre a été envoyé à chaque commune demandant de prendre des initiatives pour les réfugiés et que l'Europe prévoit pour la France un accueil de 24000 réfugiés sur deux ans.

Le conseil considère que la commune n'a pas les structures adaptées pour accueillir des familles et qu'il est préférable d'accueillir des familles dans les communes plus importantes (services, équipements scolaires). Néanmoins si la commune ne peut accueillir des réfugiés il convient de soutenir les communes qui le peuvent ou les associations par une subvention exceptionnelle. Une idée pourrait être par exemple d'organiser une collecte municipale et d'apporter les dons aux associations participantes. La sous-préfète coordonnant les actions, un point sera fait sous 8 jours.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Michel BARROYER	Fabian BOURDIN	Jocelyne COINDET
Stéphane ROZE	Julie DEYERMENDJIAN	Marianne RICARD
Nadège LAMARLE	Martine MABUT	Stéphane MARECHAL
Mélanie MULLER CARRILLAT	Jean-Luc ROTH	